



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Emploi et activité

Question écrite n° 3775

Texte de la question

M. Robert Poujade appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la gravité de la situation actuelle que connaît la filière bois en Bourgogne, concernant les métiers de l'abatage manuel et mécanisé, du débardage et du transport des bois. En effet, cette interprofession, qui représente 2 000 emplois, subit l'importation des bois résineux scandinaves à des prix pénalisant fortement le marché français. En conséquence, il lui demande si M. le ministre envisage de prendre des mesures d'aides et de soutien afin de préserver l'emploi menacé de ce secteur rural.

Texte de la réponse

Comme le souligne l'honorable parlementaire, les entreprises d'exploitation forestière et de première transformation du bois de Bourgogne traversent, depuis plusieurs mois, une grave crise. Les importations de sciages résineux à bas prix en provenance des pays nordiques, à la suite des fortes dévaluations monétaires de la Suède et de la Finlande, ont destabilisé le marché déjà déprimé en raison de la récession économique. Face à ces difficultés, qui mettent en danger l'équilibre de la filière forêt-bois, le Gouvernement a décidé et mis en œuvre un programme, qui a déjà permis aux entreprises de bénéficier de mesures en faveur du maintien de l'emploi ; notamment en obtenant au cas par cas une très large prise en charge par l'État de l'indemnisation du chômage partiel. De manière plus spécifique, les industries du bois ont bénéficié de mesures décidées lors de la rencontre entre le Premier ministre et les représentants professionnels le 7 mai et ont pour objet d'alléger les besoins en trésorerie des entreprises du bois : le paiement de la taxe de 1,3 p. 100 sur les bois ronds, qui est prélevée au profit du BAPSA, a été ainsi reporté en décembre ; une dotation de 30 MF, en faveur de ce secteur, a été votée par le Parlement lors de la dernière loi de finances rectificative. Elle doit permettre d'aider les entreprises de première transformation et d'exploitation forestière dont la trésorerie est dégradée et qui ont du faire appel à des crédits court terme. Cette mesure est effective à l'heure actuelle. En ce qui concerne les approvisionnements en bois, il convient d'ajouter les efforts effectués par l'Office national des forêts, à la demande de l'État, afin de reporter de six mois le paiement des échéances dues en février. De façon plus générale, le dispositif élaboré par le Gouvernement en faveur des PME-PMI bénéficiera largement aux industries du bois, de même que la relance du bâtiment. Enfin, le Gouvernement a demandé avec insistance à la commission des communautés européennes l'instauration d'une clause de sauvegarde envers les pays nordiques, afin de limiter leurs exportations de sciages résineux à bas prix. Des négociations actives sont actuellement menées sur ce sujet avec les services de la commission. Une première surveillance des importations, pour une période de trois mois, a déjà été obtenue. Elle devrait être renforcée, de notre point de vue, par l'instauration d'une véritable protection sous forme de clause de sauvegarde.

Données clés

Auteur : [M. Poujade Robert](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3775

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 1993, page 1949

Réponse publiée le : 27 septembre 1993, page 3178